|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Département des examens et concours**  **Bureau DEC 23**  Affaire suivie par :  Pascal FIXON – chef de bureau  Tél : 03 28 37 15 30  Charlotte KUCHARSKI - gestionnaire  Tél : 03 28 37 15 35  Emmanuel HAUCHARD - directeur du CASNAV  Tél : 03 28 38 96 30  Mel : ce.casnav@ac-lille.fr  144 rue de Bavay  59000 Lille | Lille, le  La rectrice  à  Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  présentant des candidats au diplôme d'études en langue française | Lille, le  La rectrice  à  du diplôme national du brevet |

**Objet :** Diplôme d'études en langue française – candidats scolaires session 2024

**Annexe** : tutoriel sur les modalités d’accès GAEL

Une session du diplôme d'études en langue française (DELF) pour les candidats scolaires aura lieu en fin d'année scolaire. Les inscriptions seront ouvertes pour les niveaux A1, A2 et B1.

**Conditions d'inscription :**

L'inscription au DELF scolaire A1-A2-B1 est ouverte à tout élève allophone nouvellement arrivé (EANA) scolarisé dans le second degré. Est considéré comme EANA tout élève scolarisé en France depuis moins de 12 mois. Par mesure dérogatoire, tout EANA scolarisé depuis septembre 2022 ou tout EANA-NSA (non ou très peu scolarisé antérieurement) scolarisé en France depuis septembre 2021 sera autorisé à s'inscrire au DELF, à l'exception des élèves étrangers accueillis pour l'année scolaire dans le cadre d'un échange international.

Les candidats ne sont autorisés à se présenter qu'à un seul niveau d'examen par année scolaire.

Pour les élèves inscrits dans un parcours de formation certifiante, il importe de prioriser l’obtention d’un diplôme de l’enseignement secondaire, notamment pour les élèves ayant d’ores et déjà obtenu un niveau de DELF lors d’une session précédente.

Le niveau A1 est destiné exclusivement aux EANA-NSA.

Le niveau A2 est destiné à tous les EANA.

Le niveau B1 est destiné exclusivement aux EANA nés avant le 01/01/2010 (classe d’âge 3ème et lycéens)

**Modalités d'inscription :**

Le registre des inscriptions des candidats sera ouvert du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 09 février 2024 inclus.

**Aucune inscription en dehors de cette période ne pourra être prise en compte**.

Les inscriptions s’opéreront par internet par l’application nationale GAEL. Les modalités d’accès sont identiques à celles de l’année 2023 pour les établissements déjà identifiés (cf : tutoriel joint pour les modalités d’accès). Pour les nouveaux établissements souhaitant présenter des candidats, il convient de se faire connaître auprès du bureau DEC 23 pour avoir accès à cette application.

J'attire votre attention sur le fait que les élèves inscrits en unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) seront inscrits directement par l'établissement dans lequel le soutien linguistique est assuré.

**La saisie des candidatures relève de votre responsabilité**. Je vous remercie de vous assurer que les données relatives aux inscriptions ont bien été vérifiées par le candidat ou son représentant légal en vous appuyant le cas échéant sur l'une des pièces suivantes : copie de la carte nationale d'identité, du passeport, d'un titre de séjour ou d'un extrait d'acte de naissance.

**Ces vérifications seront effectuées par vos soins, entre le 12 février et le 23 mars 2024, entre le 12 et le 23 février 2024 en vous aidant des attestations d’inscription mises à votre disposition dans votre espace établissement de l’application GAEL. Il est impératif d'accorder la plus grande attention à l'exactitude des données saisies lors de l'inscription. Ces données seront, en effet, utilisées pour l'édition automatisée des diplômes.**

**Calendrier des épreuves :**

Les épreuves collectives se dérouleront le jeudi 16 mai 2024.

Les épreuves individuelles se dérouleront du mardi 21 mai 2024 au vendredi 07 juin 2024.

**Convocation des candidats :**

Il appartient aux établissements centres de passation d'éditer et de transmettre les convocations aux intéressés.

**Centre de passation des épreuves écrites et orales :**

Les candidats présentent les épreuves écrites et orales dans un centre d'examen dont l'adresse sera indiquée sur la convocation.

**Délivrance du diplôme :**

A l'issue du jury de délibération, les attestations de réussite à l'examen seront directement accessibles par l’application GAEL. Les diplômes définitifs seront édités par France Éducation International et vous seront transmis à compter de la fin août 2024.

Je vous remercie de votre collaboration.

**Valérie CABUIL**